

AUDITIS
Société Anonyme
au capital de 500 000 Euros
Siège social : Route de Digoïn
71130 GUEUGNON

Dépot au Greffe le :
26 JAN. 2004
TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

382 535 144 RCS MACON

2000 B 1441

A 169

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 DECEMBRE 2003

L'An deux mille trois

Le dix neuf décembre à 11 heures 15

Les actionnaires de la société AUDITIS se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire, dans les locaux de l'établissement situé 33, Rue des Oiseaux à 71300 MONTCEAU-LES-MINES.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 26 novembre 2003.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

Monsieur Michel RAVE préside la réunion en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Pierre VALETTE et Monsieur Thierry DUMAS, les deux membres présents représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social. L'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Luc FUMOUX assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Bernard BAZOT, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec A.R., assiste à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée:

- l'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 30 juin 2003,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice 2002-2003,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 Mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....
.....
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes.
.....
.....

Enfin, le Président invite les actionnaires à passer à l'ordre du jour. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

.....
.....
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Bernard BAZOT, Commissaire aux comptes titulaire de la société, puis elle nomme, en vue de le remplacer, la SARL A.E.C – Société d'Audit Expertise comptable Conseil - 29, Rue de la Grille à 71400 AUTUN, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Puis l'assemblée générale renouvelle, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009, le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet BREMOND et Associés SARL à 69006 LYON – 13, Rue des Emeraudes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont fait connaître par avance, à la société, qu'ils accepteraient, l'un, sa nomination et le second, le renouvellement de son mandat.

.....
.....
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 15. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme

Michel RAVE,
Président Directeur Général

